

DEC181725DR01

Décision portant nomination de **M. Cédric MEZIERE** aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8205 intitulée Laboratoire Navier (NAVIER)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8205 intitulée Laboratoire Navier (NAVIER) et nommant M. Karam SAB en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 octobre 2017 ;

Considérant que **M. Cédric MEZIERE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du 15 au 17 novembre, puis du 13 au 15 décembre 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Cédric MEZIERE**, TCS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8205 intitulée Laboratoire Navier (NAVIER), à compter du 16 décembre 2017.

M. Cédric MEZIERE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

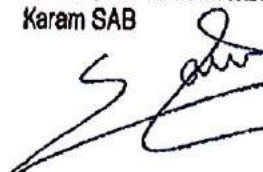
¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Cédric MEZIERE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 28 décembre 2017

Le directeur de l'UMR8205
Karam SAB



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale
en charge du service mutualisé Ile-De-France

Visa de Sophie MOUGAREY, Directrice de l'École des Ponts ParisTech
Pour la Directrice de l'ENPC et par délégation
Le Secrétaire Général par intérim

Claude KREMER

Visa de Hélène JACQUOT-GUIMBAL directrice générale de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)

La Directrice Générale de l'Institut
Français des Sciences et Technologies
des Transports, de l'Aménagement et
des Réseaux

Hélène JACQUOT-GUIMBAL

Décision portant cessation de fonctions de M. David HAUTEMAYOU, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR8205 intitulée Laboratoire Navier (NAVIER)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132534DR03 du 1^{er} septembre 2013 portant nomination de M. David HAUTEMAYOU aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. David HAUTEMAYOU, dans l'unité du CNRS n° UMR8205, à compter du 31 décembre 2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 28 décembre 2017

Le directeur de l'unité
Karam SAB



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale
en charge du service mutualisé d'Ile-de-France

Visa de Sophie MOUGARD, directrice de l'École des Ponts ParisTech

SOPHIE MOUGARD

Visa de Hélène JACQUOT-GUIMBAL directrice générale de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)